

LOGIS MONS

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025

COMMUNAUTE JEUNESSE

10, quai de la Borde
91 130 RIS-ORANGIS
01 69 38 38 09

logis.mons@comjeun.fr



SOMMAIRE

Préambule **P.2**

Organigramme **P.3**

Les Chiffres Clés du Logis Mons - FSL 91 **P.4**

L'accompagnement Social Lié au Logement **P.5-9**

Un accompagnement spécifique **P.7-8**

Des apports cliniques **P.9**

L'aide au Projet - Avec Hébergement **P.10-15**

Les ménages admis en logement temporaire **P.11-12**

Les ménages hébergés en 2025 **P.13-14**

Les ménages sortis en 2025 **P.15**

L'accès **P.16-18**

Les diagnostics réalisés **P.16**

Les ménages admis en accès **P.17**

Les ménages accompagnés en accès **P.17**

Les ménages sortis en 2025 **P.18**

Le Maintien **P.19-26**

Les ménages admis sur le maintien **P.20**

Les diagnostics réalisés **P.21**

Les ménages accompagnés sur une mesure de maintien **P.22-24**

Les ménages sortis d'une mesure de maintien **P.25-26**

PRÉAMBULE

Le service LOGIS-MONS de l'association Communauté Jeunesse déploie des mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL) destinées à des ménages nécessitant un soutien spécialisé pour accéder, s'installer et se maintenir durablement dans un logement.

Si l'année 2024 avait été celle de l'adaptation à la nouvelle organisation des attributions de mesures (auto-saisines), l'année 2025 est celle de la consolidation. Le travail pris par l'évaluation, l'étude des dossiers en amont, la communication partenariale, le suivi et le compte-rendu régulier et exhaustif de l'activité sur l'année demeure particulièrement dense et prenant.

Si l'intégration d'un nouveau poste de travailleur social a permis au dispositif de trouver un nouvel équilibre et de soutenir un plus grand nombre de mesures (le nombre total de mois-mesures réalisés est passé de 567 à 611 en un an), il n'a pu atteindre ses pleines capacités théoriques. Pour préserver la qualité de l'accompagnement reconnue par nos partenaires, nous avons privilégié une montée en charge progressive des nouvelles collaboratrices (renforcement de l'équipe et remplacement). Face à la rareté des profils immédiatement opérationnels, ce choix stratégique de formation interne et de stabilisation de l'équipe garantit la technicité du service tout en évitant la mise en difficulté des professionnels et des ménages.

Sur l'année 2025, ce sont 96 ménages, soit 221 personnes, qui ont été rencontrés et accompagnés par le service. Si ce chiffre global est en légère baisse, l'intensité et la durée des accompagnements ont augmenté. Il y a eu notamment plus de sollicitations de mesures Accès (dont le volume a presque triplé), soulignant la nécessité de sécuriser l'entrée dans le logement des publics, notamment ceux sortant d'hébergement.

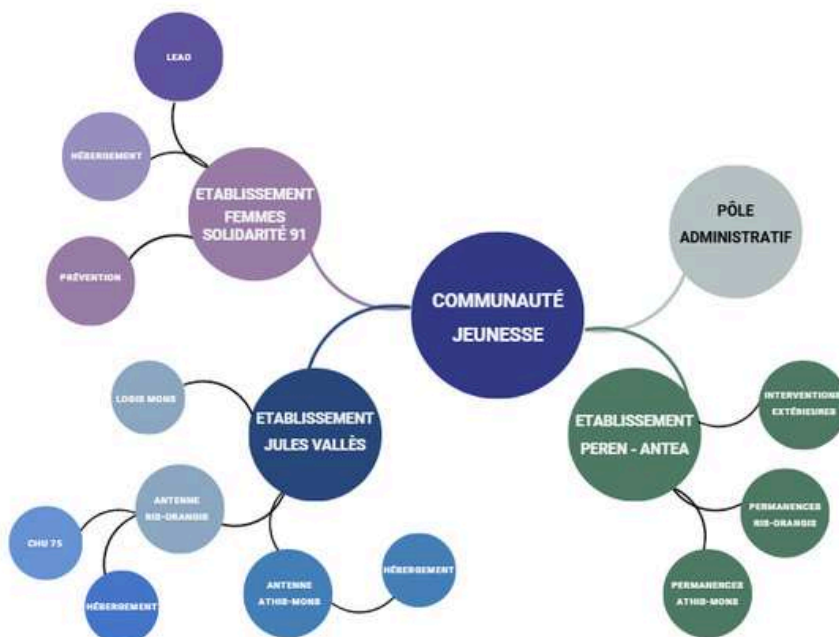
Au quotidien, l'équipe est confrontée à une aggravation marquée de la vulnérabilité des ménages. L'inflation et la précarité énergétique continuent de peser sur les budgets, complexifiant les situations d'endettement. En 2025, les professionnels ont constaté une hausse inquiétante des dettes locatives lourdes, souvent cumulées à d'autres créances (Trésor Public, crédits...). À cette fragilité financière s'ajoute une précarité administrative croissante — avec des parcours souvent entravés par les difficultés de renouvellement de titres de séjour — ainsi que de fréquentes ruptures de santé, physiques ou psychiatriques, qui fragilisent l'emploi et l'équilibre familial.

Dans ce contexte où les difficultés de logement sont souvent le symptôme de multiples difficultés, l'ASLL reste un levier d'autonomisation qui ne peut être efficient qu'articulé avec un partenariat conséquent et opérant (SIAO, bailleurs sociaux, MDS, CCAS, services de psychiatrie...) La dimension clinique de notre accompagnement, par la présence de notre psychologue et le travail de supervision, s'avère d'autant plus indispensable pour décrypter les souffrances psychiques et orienter notre action de manière adaptée.

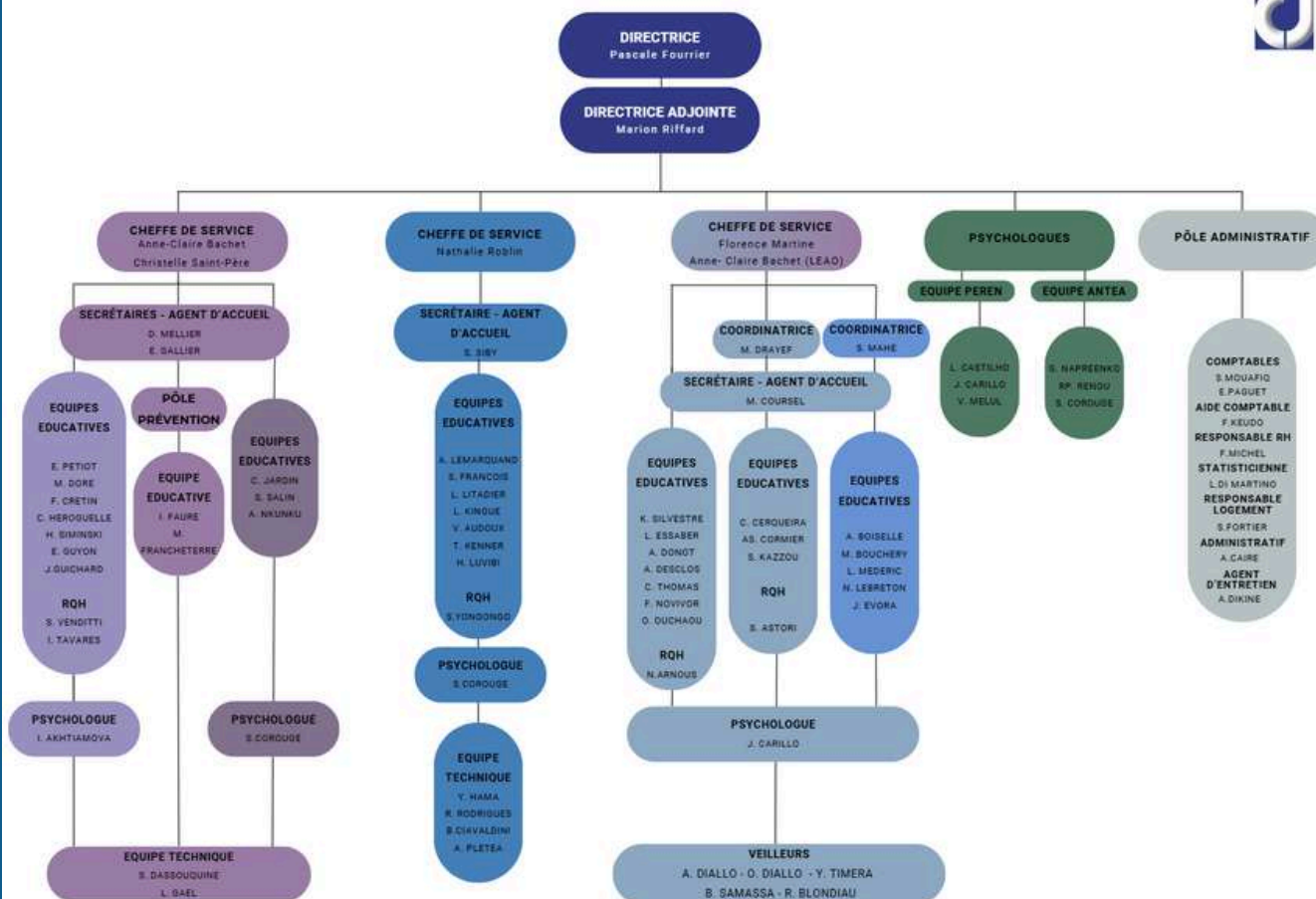
Face à des parcours de vie de plus en plus complexes, l'équipe du LOGIS-MONS, enrichie par l'arrivée de nouvelles professionnelles, a encore fait preuve de dynamisme et d'engagement. Leur travail de terrain, soutenu par un maillage partenarial solide, reste le socle de notre engagement associatif pour défendre et rendre possible et sécurisé le droit d'habiter.

MARION RIFFARD
DIRECTRICE

ORGANIGRAMME ASSOCIATION COMMUNAUTÉ JEUNESSE - 2025



ORGANIGRAMME ASSOCIATION COMMUNAUTÉ JEUNESSE - 2025



LES CHIFFRES CLÉS DU LOGIS-MONS - FSL

611 MESURES RÉALISÉES

86 AIDE AU PROJET

97 ACCÈS

1 DIAGNOSTIC ACCÈS

411 MAINTIEN

16 DIAGNOSTICS MAINTIEN

AIDE AU PROJET - HÉBERGEMENT

 RIS-ORANGIS

7
MÉNAGES ADMIS
8
PERSONNES
& **1** ENFANT

13
MÉNAGES SUIVIS
19
PERSONNES
& **5** ENFANTS

6
MÉNAGES SORTIS
8
PERSONNES

12,5 mois
DURÉE MOYENNE DE SÉJOUR

ACCÈS

15
MÉNAGES ADMIS
1
DIAGNOSTIC ORIENTÉ
& RÉALISÉ

17
MÉNAGES SUIVIS
37
PERSONNES
& **18** ENFANTS

9
MÉNAGES SORTIS
24
PERSONNES
& **13** ENFANTS

7 mois
DURÉE MOYENNE D'ACCOMPAGNEMENT

MAINTIEN

37
MÉNAGES ADMIS
16
DIAGNOSTICS ORIENTÉS
& RÉALISÉS

54
MÉNAGES SUIVIS
142
PERSONNES
& **74** ENFANTS

17
MÉNAGES SORTIS
35
PERSONNES
& **17** ENFANTS

15 mois
DURÉE MOYENNE
D'ACCOMPAGNEMENT

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT

ENTRÉES



ASLL



SORTIES

AIDE AU PROJET

7 ménages
8 personnes

ACCÈS

15 ménages
31 personnes

MAINTIEN

37 ménages
81 personnes

AIDE AU PROJET

13 ménages
19 personnes
86 mesures

ACCÈS

17 ménages
37 personnes
97 mesures

+ DIAGNOSTICS 1 ménage
ACCÈS 1 personne
1 mesure

MAINTIEN

54 ménages
142 personnes
411 mesures

+ DIAGNOSTICS 13 ménages
MAINTIEN 26 personnes
16 mesures

AIDE AU PROJET

6 ménages
8 personnes
3 relogements

ACCÈS

9 ménages
24 personnes

MAINTIEN

17 ménages
35 personnes

UN SERVICE ENGAGÉ DANS L'ACCÈS ET LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ OU DE PRÉCARITÉ

La question de l'accès au logement demeure un enjeu central dans l'accompagnement des personnes rencontrant des difficultés d'ordre économique, social et/ou psychologique. Pour les professionnels, il représente autant une finalité qu'un moyen pour travailler à l'insertion des ménages modestes ou fragiles.

L'association COMMUNAUTE JEUNESSE se mobilise dans la lutte contre les exclusions et intervient depuis ses origines dans la mise en œuvre du droit au logement. Elle a suivi et s'est donc inscrite inévitablement dans tous ses mouvements, notamment avec la création, en 2007, d'un service d'accompagnement social lié au logement, le Logis-Mons.

Ce service proposait initialement à des ménages dont la situation socio-économique était stabilisée (emploi, ressources) un logement temporaire (contrat de sous-location) et un accompagnement axé sur la préparation et l'accès à un logement définitif dans le cadre de mesures ASLL Aide au projet.

Depuis sa création, le service a connu de nombreux changements, dus à l'évolution constante de la politique du logement et son foisonnement de lois et dispositifs, tant sur le plan de ses missions et modalités d'interventions, que sur le plan de l'organisation de son activité. Ses missions se sont ainsi fortement diversifiées en fonction des nombreuses impulsions législatives et politiques.

A cet accompagnement de ménages hébergés par l'association, s'est ainsi rajouté et développé un accompagnement social «hors les murs» pour travailler à l'accès ou au maintien dans le logement de personnes hébergées ou logées sur l'extérieur.

Issu du CHRS, le service partage le même projet d'établissement qui reprend notamment les valeurs défendues dans le projet associatif et utilise les outils mis en place par la loi 2002-2 dont notamment : le livret d'accueil, le contrat de séjour, le projet personnalisé d'accompagnement, le projet d'établissement et le Conseil de Vie Sociale de l'association (dans lequel siègent 2 représentants élus par les ménages accompagnés).

Aujourd'hui, chaque travailleur social accompagne entre **25 à 30** ménages, isolés, couples ou familles dans le cadre de **mesures ASLL** financées par le **Fond de Solidarité Logement 91** :

***Sur l'année 2025, ce sont 96 ménages,
soit 221 personnes, qui ont été rencontrées et accompagnées.***

UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE

Le Logis-Mons assure un accompagnement ASLL individualisé et contractualisé avec des personnes qui rencontrent des difficultés financières et sociales pour accéder à un logement ou s'y maintenir.

	Aide au Projet	Accès	Maintien	Total
2025	86 mois mesures	97 mois mesures dont 1 diagnostic	411 mois mesures dont 16 diagnostics	611
2024	95	37 dont 2 diagnostics	411 dont 22 diagnostics	567

Au total, 611 mois mesures ont été réalisés avec une stabilité de l'activité, toujours avec une grande majorité de mesures Maintien.

En 2025, le nombre de mesures ASLL réalisées a été supérieur à 2023 soutenue. Cette situation résulte de l'ouverture d'un poste de travailleur social en février.

La baisse des mesures d'Aide au Projet s'explique par le fait qu'on ait rendu un appartement au cours de l'année, faisant passer notre capacité d'accueil de 9 appartements à 8. La volumétrie d'accompagnement ne peut donc pas être similaire à celle réalisée en 2024. Cependant, au vu de la capacité d'accompagnement sur l'année 2025, nous sommes à près de 90% de mois-mesure réalisées par rapport à notre volumétrie maximale. La vacance reste ainsi maîtrisée. Le dispositif rencontre toutefois des difficultés à pouvoir réceptionner et traiter des orientations adaptées (profils des candidats au logement temporaire).

On note une stabilité des mesures Maintien et une diminution des diagnostics, diagnostics essentiellement demandés par le FSL qui souhaite se saisir de notre expertise pour valider des orientations.

Nous avons une nette augmentation des mesures accès en comparaison avec 2024. Il y a 7 mesures internes contre 2 en 2024.

L'attribution d'un nouveau poste financé par le FSL en fin d'année 2024 constitue une évolution majeure pour le service. Ce renfort vise à rééquilibrer la charge de travail, optimiser le dispositif ASLL et ainsi mieux répondre aux objectifs conventionnels et aux besoins des publics.

En outre, Le service a été contraint par des périodes d'absences au sein de l'équipe et des difficultés sectorielles de recrutement de personnel compétent. Ainsi la montée en charges des mesures avec l'intégration de nouvelles professionnelles a été progressive. Cela dans un souci de privilégier la qualité d'accueil et d'accompagnement des ménages reçus et accompagnés. Cette montée en compétences et expertises a impacté la volumétrie des mois mesures qui a été graduelle.

Dans le cadre de la nouvelle organisation de l'attribution des mesures ASLL Maintien et Accès au logement, un travail de communication a été réalisé avec notamment la création de plaquettes d'information en 2023 et s'est poursuivi en 2024 puis en 2025.

Ce travail nécessite des rencontres et des échanges fréquents et réguliers avec les partenaires afin d'expliquer les missions du Logis-Mons, de transmettre les informations nécessaires, de rendre-compte des disponibilités (ex : après l'ouverture un nouveau poste de travailleur social en octobre 2024) pour garantir des auto-saisines directes adaptées et efficaces.

De plus, l'étude des demandes, c'est à dire vérifier que la situation du ménage relève bien de l'ASLL et que toutes les pièces obligatoires sont réunies avant l'envoi au FSL91, requiert un temps dédié substantiel.

Les missions d'accompagnement s'organisent autour des points suivants :

- **Évaluer la capacité des ménages à accéder et se maintenir dans un logement autonome** et leur besoin d'accompagnement (diagnostic, ASLL maintien) ;
- **Accompagner dans la recherche et l'accès à un logement autonome** (mobilisation des dispositifs) ;
- **Soutenir, lors du relogement, l'intégration dans l'environnement et l'apprentissage des droits et devoirs du locataire ;**
- **Accompagner à la gestion budgétaire ;**
- **Soutenir et assurer le maintien dans le logement** (lien avec les bailleurs, accompagnement dans les recours aux procédures d'expulsion, apurement de la dette locative).

Les accompagnements se réalisent sur la base d'entretiens individuels : 1 entretien par mois minimum dans le cadre de rendez-vous sur le service et de visites à domicile.

Chaque suivi est partagé et étayé en équipe (réunions hebdomadaires) ; enrichi par l'apport clinique de son psychologue et par le travail effectué en supervision.



DES APPORTS CLINIQUES

La présence du psychologue dans le service du Logis-Mons s'inscrit dans la logique d'un travail coordonné où la question de l'accès et du maintien dans le logement est au centre des actions menées auprès des ménages pour que ces derniers deviennent des locataires autonomes.

Si bien des difficultés que nous rencontrons sont celles qui touchent aux exigences propres à la vie en société (endettement, gestion budgétaire, entretien du logement, rapports compliqués avec les bailleurs et/ou les voisins, instabilité professionnelle, santé défaillante, conflits familiaux, addictions, etc.), force est de constater que **dans un nombre de cas importants, de telles problématiques sont le reflet d'une forme de souffrance psychique.**

Pour certains, cette vulnérabilité survient à la suite d'un événement spécifique qui a bouleversé leur mode de vie et qui a entraîné une désorganisation dans leur manière de fonctionner, notamment en ce qui concerne les engagements inhérents à une location. C'est à ce moment-là qu'ils nous sont adressés.

Pour d'autres, cette fragilité date depuis plus longtemps. Parfois, elle a déjà été repérée et fait l'objet d'un suivi par des professionnels du secteur social et médical; parfois, elle reste dissimulée sous couvert de précarité, de parcours d'errance, de plainte pathologique, de grande méfiance, d'une perte de vitalité, de phénomènes somatiques accablants, de toxicomanie, d'agressivité, de rupture du lien social, dépression, entre autres signes qui viennent rendre compte de ce qui subjectivement ne va pas.

C'est ainsi que le psychologue intervient plus particulièrement dans le cadre des réunions d'équipe, afin de faire émerger l'accent clinique dans les situations où il est indispensable de prendre en compte l'aspect psychique dans l'accompagnement. **En concertation avec les référentes, la coordinatrice du dispositif et la cheffe de service, le psychologue s'efforce de susciter une lecture clinique de la logique subjective en jeu afin de trouver la façon la plus pertinente de se positionner auprès des usagers.** C'est à partir de ce temps de réflexion collectif que des coordonnées bien précises se dégageront pour orienter les interventions de l'équipe. **L'objectif visé est que les usagers soient en mesure de (ré)assumer les responsabilités propres au maintien d'un logement.**

Dans certains cas, lorsqu'une orientation dans le soin semble nécessaire, le psychologue pourra indiquer à l'équipe les structures de prises en charge les plus appropriées selon le cas. Par ailleurs, il peut aussi, le cas échéant, participer aux échanges qui portent sur l'usager avec d'autres professionnels de santé (médecins, psychiatres, infirmières psychiatriques, d'autres psychologues...).

La supervision d'équipe :

En plus de la présence du psychologue au sein de l'équipe, les travailleurs sociaux bénéficient d'une supervision effectuée par un psychanalyste extérieur (de l'association Intervalle Cap) à hauteur de 6 séances par an. Cet espace permet à l'équipe de prendre le temps d'analyser en profondeur des situations complexes et d'en dégager des pistes de travail en complément des échanges qui ont lieu en réunion d'équipe.

L'AIDE AU PROJET AVEC HÉBERGEMENT

86 mois mesures ont été réalisés soit 13 ménages suivis et hébergés (17 personnes)

Le dispositif est financé par le Fonds de Solidarité Logement 91 (pour l'accompagnement social) et par l'Aide au Logement Temporaire de l'Etat (pour l'hébergement).

Chaque ménage accueilli est titulaire d'un contrat de sous-location et bénéficie d'une mesure d'Accompagnement Social Lié au Logement pour 2 ans.



Le service du Logis Mons a une capacité de **8 lieux d'hébergement contre 9 en 2024 :**

- **7 appartements dans le diffus** (5 studios, 1 T2 et 1 T3) du parc public ou privé pour personnes seules ou avec enfants.
- **1 appartement Adoma** (1 studio) pour personne seule sur la résidence d'Athis-Mons).

LES MÉNAGES ADMIS EN LOGEMENT TEMPORAIRE

**7 nouveaux ménages admis,
soit 8 personnes (7 adultes et 1 enfants),
orientés par le SIAO en 2025**

Les critères d'admission

Ressources

- CDI / CDD / Intérim : ouvrant des droits au chômage
- Prestations sociales
- Dettes : dossier de surendettement - niveau de dettes et encadrement des dettes

Situation Administrative

- DLS à jour
- Réfugié ou récépissé avec autorisation de travailler
- Femmes victimes de violences : plainte + démarche entamée
- Divorce, niveau d'avancée : procédure déjà engagée

Autonomie

- La situation de la personne ne nécessite pas un accompagnement global
- Capacité de la personne à évoluer
- Se mobiliser dans le parcours d'admission
- Adhérer à l'accompagnement
- Se repérer dans les démarches, fournir des documents
- Capacité à habiter et gérer ensuite un logement de façon autonome

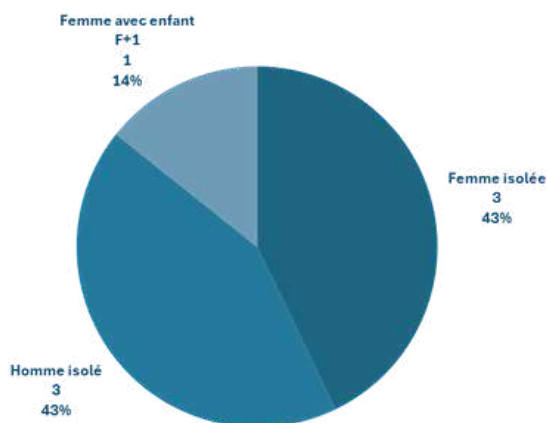
Le dispositif s'adresse à des ménages aux ressources modestes qui sollicitent un hébergement stable et un accompagnement afin de faire valoir leur droit au logement.

Des points annuels réguliers avec le SIAO sont faits pour travailler à l'adéquation des orientations avec les critères spécifiques du Logis-Mons dans l'intérêt des ménages accueillies, qui doivent être relogées dans les deux ans et demi. La dernière rencontre entre la nouvelle équipe du SIAO et l'équipe du Logis-Mons a eu lieu en octobre 2024 . Fin 2025, nous avons proposé au SIAO un nouveau temps de travail.

Il reste d'autant plus important de préciser à une nouvelle équipe les critères d'admission et le travail effectué par le service Logis-Mons pour éviter de mettre en difficulté des ménages et le service. Certaines orientations prennent plusieurs semaines et il faut parfois rencontrer plusieurs ménages pour valider une entrée.

Par ailleurs, lors de l'appel du ménage pour prendre rendez-vous pour l'entretien d'admission, une explication de l'accompagnement proposé est donnée et une première évaluation de la situation est effectuée pour l'assurer de l'adéquation entre la demande et l'offre d'accompagnement.

Composition familiale des 7 ménages admis ASLL Projet



Plus de la moitié des personnes admises sont des personnes seules, étant donné que la majorité de nos hébergements sont des studios. Il y a un peu plus d'hommes isolés par rapport à l'année 2024.

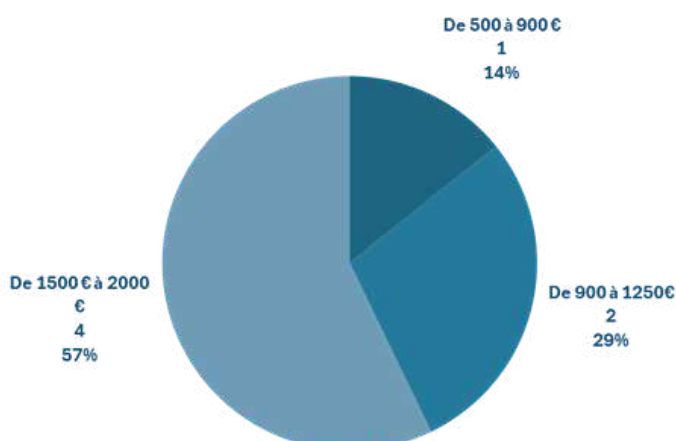
Malgré des situations financières et professionnelles en cours de stabilisation, les situations d'hébergement des ménages avant admission restent précaires, encore plus cette année pour 1 ménage qui n'avait aucune solution d'hébergement avant d'entrer sur le service.

Situation avant l'admission	
Hébergement chez tiers / famille	1
CHU	1
CADA HUDA	3
Hôtel 115	1
Sans solution d'hébergement	1

Cette année encore, **certains ménages reconnus réfugiés rencontrent au cours de leur hébergement des difficultés administratives** qui fragilisent grandement, sur un temps plus ou moins long, leurs situations et leurs perspectives de sortie vers le logement (difficultés d'obtention du titre de séjour, de leur acte de naissance...). **C'est le cas aussi pour les demandeurs de titre de séjour non réfugiés : il est encore plus difficile que l'an passé d'obtenir un rendez-vous en préfecture.** Les personnes se voient remettre des attestations de prolongation d'instruction d'une demande de renouvellement de titre de séjour, parfois à plusieurs reprises et parfois avec une carence entre deux prolongations.

Montant des ressources des 7 adultes admis ASLL Projet

Situation professionnelle des 7 adultes admis ASLL Projet



Les ménages admis sont majoritairement salariés, en CDI temps plein ou des CDDI /contrat aidé contrairement à l'année précédente. Nous note qu'il n'y a pas cette année de CDI temps partiel. Par contre, nous avons admis 2 personnes sans emploi mais qui était inscrite dans un parcours de recherche engagé et bénéficiant du RSA.

Même en CDI, les ménages se sont adressés au SIAO pour trouver des solutions alternatives au logement, n'arrivant pas à se reloger par leurs propres moyens malgré les démarches engagées.

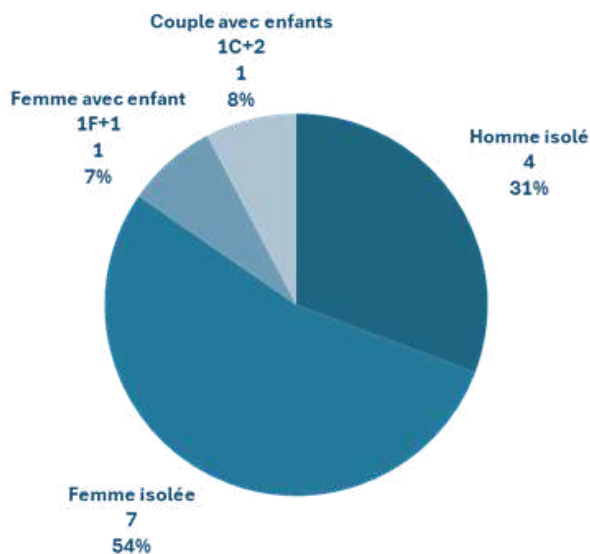
LES MÉNAGES HÉBERGÉS EN 2025

13 ménages suivis et hébergés (**14 adultes** et 5 enfants)
soit 86 mois mesures

Le nombre de ménages suivis et hébergés est en légère baisse (3 de moins que l'an passé). De fait, le nombre de mois mesure est en diminution passant de 95 en 2024 à 86 mois mesure cette année du fait notamment de :

- La vacance dans les **orientations du SIAO** et des orientations qui se trouvent inadaptées au regard de la situation administrative ou financière
- Moins de turn-over dû à la **baisse des relogements** et des sorties ;
- 2 réorientations : 1 suite au non-respect du règlement et 1 suite à une suroccupation.

Composition familiale des 13 ménages hébergés en ASLL
AIDE AU PROJET

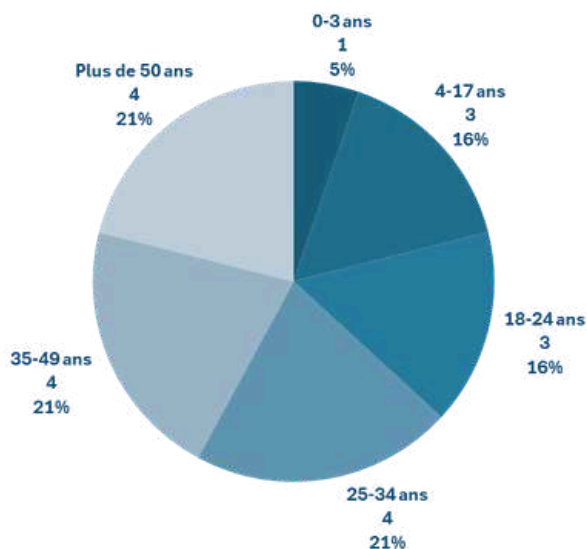


Le service accueille majoritairement des personnes seules compte-tenu du nombre important de logements temporaires destinés à ce public dans notre parc locatif actuel.

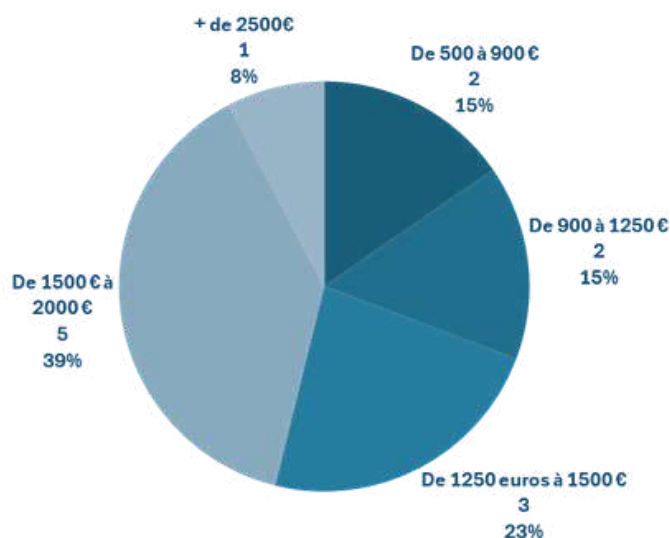
Moyenne d'âge adulte : 38 ans. La moyenne d'âge des adultes est plus élevée qu'en 2024 (38 ans contre 35 ans)

Pour la seconde année, on note une légère hausse des ménages de + de 50 ans, contre une baisse significative des 25-34. Il s'agit d'2 femmes dont une réfugiée sortant de CADA et une femme sortant de CHU ainsi d'un couple, anciens locataires qui a été expulsé et a fait une demande d'hébergement auprès du SIAO.

Age des 19 personnes hébergées



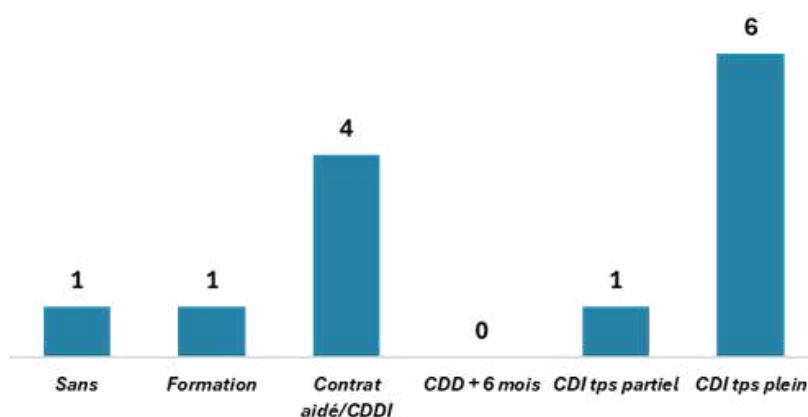
Montant des ressources des 13 ménages accompagnés



En 2025, 46% des ménages ont des ressources supérieures à 1500€ contre 61% en 2024. On note que la tranche de 1250 à 1500€ est en nette baisse. La tranche des 500 à 900€ a augmenté : cela est lié au contrat précaires et CDDI présents cette année, mais aussi à 2 personnes sans emploi bénéficiaires du RSA. Nous constatons que les ménages ont dorénavant plus connaissance de leur droit à la prime d'activité versée par la CAF qui complète leur salaire et augmente leurs ressources.

La tranche 1500 à 2000€ reste la plus prégnante. La tranche de 2000€ à 2500€ disparaît

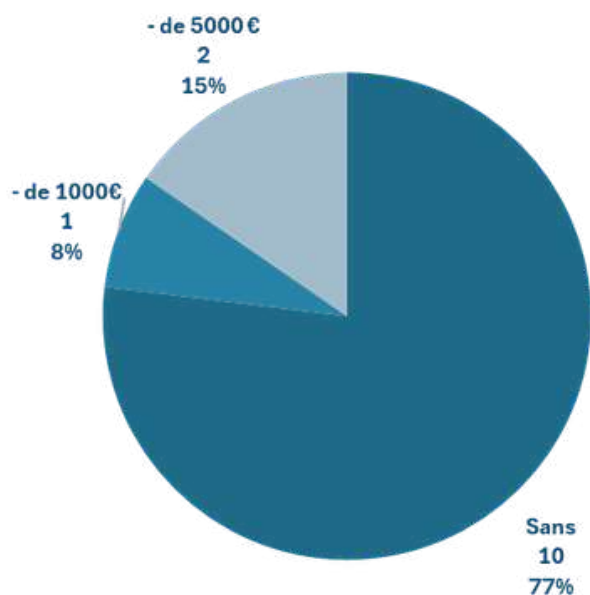
Situation professionnelle des 19 adultes hébergés



En 2025, 54% des ménages sont en CDI temps plein ou temps partiels contre 61% des ménages en 2024, la tendance s'inverse à la baisse.

Contrairement à 2023 et 2024, nous constatons une absence de ménage en intérim et une apparition des ménages sans emploi bénéficiaire du RSA.

Endettement des 13 ménages hébergés



Dès l'orientation des ménages, l'équipe est vigilante à ce qu'une situation d'endettement n'empêche pas le logement dans les 2 1/2 ans.

23% des ménages hébergés (soit 3/13) en 2025 ont présenté une situation d'endettement à leur accueil, contre 12 % en 2024. Ce chiffre a doublé. Il est alors important que la question soit traitée avec le ménage dès le début de l'accompagnement.

Les chiffres sont à nouveau en hausse la situation des ménages orientés étant plus fragile. L'endettement est lié, cette année, à : des dettes de trésor public, des dettes hospitalières, des dettes liées à des crédits à la consommation.

Pour ces ménages, nous avons donc dû travailler davantage sur l'encadrement des dettes pour avoir un budget à l'équilibre et permettre le logement.

LES MÉNAGES SORTIS EN 2025

6 ménages sortis en 2025

dont 3 relogements perennes

et 2 réorientations dont 1 relogement temporaire en Solibail, et une sortie chez un tiers suite à une exclusion, 1 sortie en colocation due à une durée maximale de prise en charge atteinte.

Mode de sortie des ménages en ASLL AP	
Locataire Parc Public	3
Logement temporaire / Solibail / FJT / Résidence sociale	1
Hébergement tiers	2

Relogement parc public	
Préfecture Mal logés (ACD, sypto) Dont 1 relogement prospection	3

Sur l'année 2025, nous avons une légère hausse en proportion des relogements vers du logement pérenne en parc public.

En effet, 17% des ménages ont été relogés en Logement temporaire (Solibail) et 33 % des ménages sont sortis vers une autre solution :

- 1 jeune femme a été exclue suite à des manquements graves liés au règlement.
- 1 femme dont la durée prise en charge était atteinte est partie en colocation
- 1 homme entrés seul à accueilli ses enfants et la famille s'est retrouvée en situation de suroccupation.

50% des ménages sortis ont eu accès à un logement autonome via :

- La Préfecture pour 2 ménages,
- Le service Prospection de Communauté Jeunesse pour 1 ménage.

Cette année il n'y a pas eu de relogements via Action Logement.

1 ménage sur les 3 relogés a bénéficié d'une mesure Accès afin de consolider et stabiliser sa situation lors de l'entrée dans son nouveau logement, notamment parce que la durée de séjour sur le logement temporaire a été courte (9 mois) et n'a pas permis de finaliser le travail sur l'Accès au logement.

La durée moyenne de séjour des ménages sortis est de 12,5 mois en 2025 (9,6 mois en 2024).

C'est en hausse, la tendance s'inverse car il a fallu plus de temps à certains ménages pour stabiliser leur situation au regard de l'emploi donc ils ont mis plus de temps à être prêts au relogement.

Nous pouvons expliquer en partie la sortie de plusieurs ménages sans logement du fait de :

- L'abaissement de nos critères d'admission pour permettre l'orientation de plus de ménages,
- Une hausse de la fragilité sociale et familiale des personnes orientées, pour 3 ménages notamment,
- Des propositions de logement qui n'aboutissent pas pour 1 ménage qui rencontrait des troubles psychiatriques et ne nous laissait pas accès à son dossier et des emplois précaires qui ne rassurait pas les bailleurs.



L'ACCÈS

97 mois-mesures ont été réalisés en 2025 contre 37 en 2024.

Soit, 17 ménages accompagnés (37 personnes - 19 adultes, 18 enfants) en mesure Accès, dont 15 ménages entrés en 2025, (contre 6 ménages en 2024).

+ 1 diagnostic mené qui n'a pas donné suite à une mesure accès.

On constate une forte hausse de ce type de mesures entre 2024 et 2025.

En effet, il y a eu une forte demande de mesures en interne. Le secteur, les bailleurs ont plus sollicité dans les délais impartis par la FSL ce qui a permis de mettre en place l'accompagnement.

La mesure ASLL Accès a pour objectif d'accompagner des ménages présentant des situations sociales ou économiques encore fragiles dans une démarche d'autonomie lors de l'accès dans un logement et de garantir sur le long terme leur maintien dans ce dernier.

Il peut s'agir de ménages préalablement suivis en Aide au Projet ou sortant de structures d'hébergement.

LES DIAGNOSTICS RÉALISÉS

1 diagnostic orienté et réalisé

Composition familiale du ménage orienté pour un Diagnostic Accès	
Homme isolé	1

Orientation du ménage orienté pour un Diagnostic Accès	
MDS – CCAS (autosaisine)	1

Nous constatons une baisse significative du nombre de diagnostics Accès demandés.

1 diagnostic n'a pas donné suite à une mesure ASLL Accès.

1 diagnostic, demandé par un travailleur social d'un CCAS, n'a pas donné suite à une mesure du fait d'une **non-adhésion** du ménage à l'accompagnement **malgré plusieurs relances et une visite à domicile**. Nous avons alors fait **le lien avec le secteur** car nous avons pu repérer des difficultés importantes dans la situation.

LES MÉNAGES ADMIS EN ACCÈS

15 ménages admis pour une mesure accès

Orientation à l'entrée des ménages admis en Accès	
Interne	8
Bailleurs (autosaisine)	2
Structures d'hébergement (autosaisine)	2
MDS CCAS (autosaisine)	3

En 2025, 66% des mesures Accès nous ont été orientées par des centres d'hébergement, 80% en interne. En effet le manque d'autonomie de ces ménages nécessitait un soutien pour l'intégration d'un nouveau logement (1^{er} logement autonome, durée d'hébergement courte, situation sociale et/ou psychique fragile).

Nous notons que nous avons plus de demandes d'accompagnement à la sortie de l'hébergement. Les ménages se sont plus saisis de notre proposition d'accompagnement que l'année précédente.

2 ménages ont été orientés par un bailleur ce qui paraît peu.

3 ménages ont été orientés par une MDS, deux des ménages sont passés par une structure d'hébergement et un accédait à une résidence sociale.

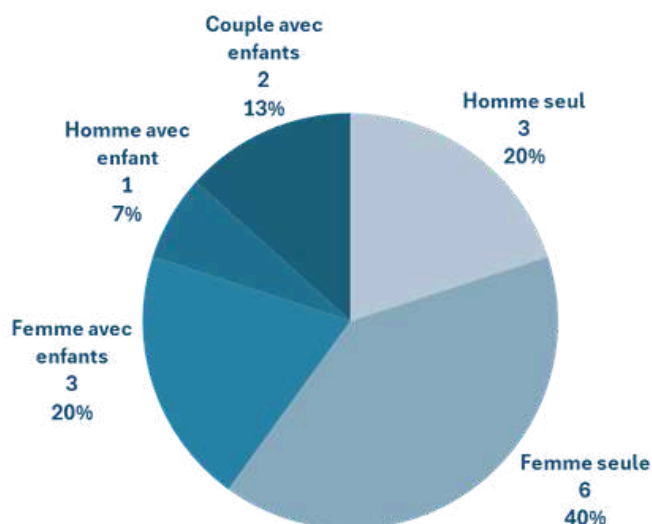
LES MÉNAGES ACCOMPAGNÉS EN ACCÈS

Plusieurs dimensions sont travaillées : installation dans le logement, aménagement et entretien du logement, ouverture des droits/démarches administratives, gestion budgétaire, inscription dans l'environnement, relais avec les services de proximité.

Il s'agit également de faire le lien avec le bailleur afin d'évaluer la bonne mise en place des paiements des loyers, mais aussi avec le secteur, si besoin, afin d'assurer un éventuel relais.

Les mesures accès sont des mesures courtes allant de 3 à 6 mois, parfois 12 mois lorsque c'est nécessaire et comme cela l'a été pour certains ménages cette année.

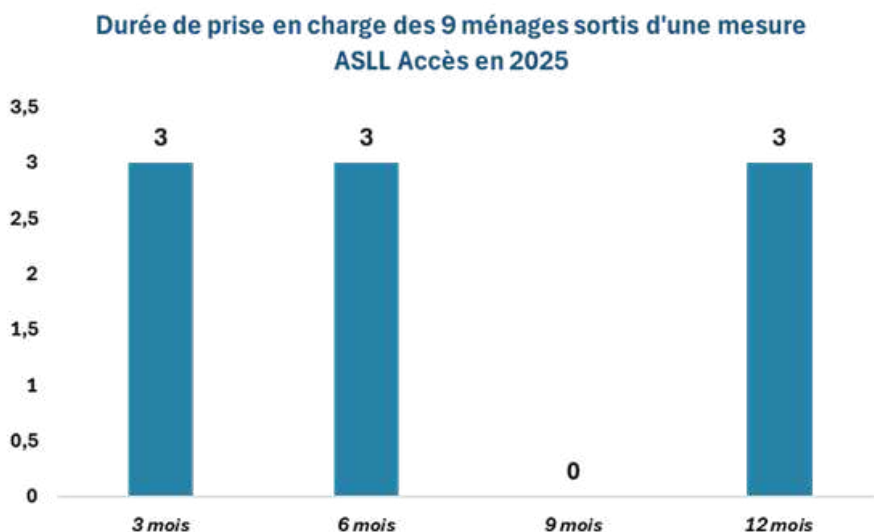
Composition familiale des 17 ménages accompagnés



Une bonne majorité des ménages accompagnés en accès sont des familles avec enfants (60% contre 53% en 2023, et un tiers sont des hommes seuls (30%) ce qui est sensiblement identique à l'année précédente.

LES MÉNAGES SORTIS EN 2025

**9 ménages sont sortis d'une mesure accès en 2025, contre 7 ménages en 2024.
Ces 9 ménages sont composés de 24 personnes dont 11 adultes et 13 enfants**



3 mesures ont duré entre 9 et 12 mois soit un tiers des ménages sortis en 2025, du fait de la **complexité des situations financières, sociales et psychologiques**. Un point a été fait avec les bailleurs afin qu'ils soient en vigilance sur ces situations. Deux ménages sur 3 sortaient de structure d'hébergement. Un ménage, une femme avait subi de graves violences conjugales et a dû changer de département.

Parmi ces 3 longues mesures :

2 ménages avaient déjà eu une dette locative avant d'entrer sur leur nouveau logement. Le troisième avait une dette autre que locative mais qui a été soldée pendant le temps de l'accompagnement.

Concernant les 4 autres sorties :

L'accompagnement a duré 3 mois pour 3 ménages et 6 mois pour 3 d'entre eux également.

Les ménages sont sortis sans dette de loyer ni aucune autre dette. Un relais secteur a été fait pour 3 d'entre eux. Le 4^{ème} ménage était suffisamment autonome mais nous lui avons transmis les coordonnées de secteur en cas de besoin. Les bailleurs sont bien évidemment informés de la fin de l'accompagnement et de l'état de la situation à ce moment-là.

Concernant l'orientation des ménages en mesure accès :

- Nous avons beaucoup d'orientations de ménages accédant pour la première fois au logement autonome, maîtrisant peu l'outil informatique, souffrant de troubles psychologiques ou encore des difficultés de communication au sein du couple. Plus légèrement, certains ménages avaient besoin d'un soutien dans les premiers mois notamment pour se rassurer et consolider les acquis de l'accompagnement dont ils ont bénéficié au CHRS.

La durée moyenne d'accompagnement en accès est de 7 mois en 2025, contre de 6 mois en 2024.

LE MAINTIEN

411 mois mesures réalisées en 2025, comme en 2024.
Soit 54 ménages correspondant à 142 personnes.



+ 13 diagnostics (16 mois-mesures), contre 22 en 2024 : 13 ménages correspondant à 26 personnes dont 16 enfants. **7 diagnostics sont restés sans suite (soit 54%), contre 5 en 2024 (soit 31%).** Cependant nous avons pu évaluer pour certains que nous avons rencontré une fois, le besoin d'accompagnement.

Nous constatons une baisse des diagnostics, peut-être du fait que les prescripteurs auraient pu travailler davantage auprès des ménages la mise en place d'une mesure et obtenir plus facilement leur aval. D'ailleurs, le pourcentage de diagnostics restés sans suite est supérieur de 13 points en comparaison avec l'année 2024. Relais CRE donc que des diagnostics demandés par le FSL en 2023 d'où la baisse importante.

La mesure d'accompagnement ASLL Maintien permet de soutenir des ménages en difficulté, dans le paiement de leur loyer, pour assurer le maintien dans leur logement, éviter les expulsions et rétablir leur situation de façon durable : apprentissage d'une méthode de gestion, règlement des dettes, médiation avec les créanciers et le bailleur, apurement des dettes...

Les mesures maintien sont des mesures complexes, les ménages accompagnés cumulent souvent les problématiques (sociale, psychique, budgétaire, insertion professionnelle). Elles peuvent faire référence à des fonctionnements familiaux bien ancrés depuis des années ou qui ont été amplifiés par des événements ponctuels pour un ménage dans un contexte de vie particulier (perte d'emploi, problème de santé entraînant une baisse de ressources...). Les accompagnements proposés s'inscrivent alors dans le temps.

Par ailleurs, la hausse de l'inflation, l'envolée des prix de l'énergie, l'augmentation des loyers et des charges locatives (eau et chauffage), ne font qu'aggraver la précarité budgétaire des ménages. **Le coût de l'énergie n'a cessé d'augmenter** (le chauffage représente une part importante dans le budget des ménages) et la précarité énergétique s'intensifie.

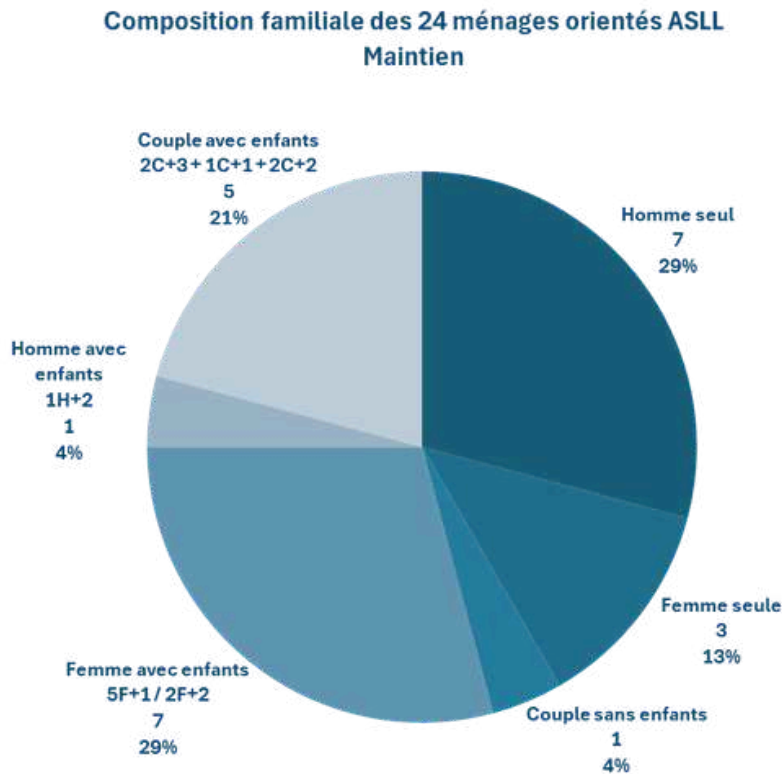
Cette année encore, **des orientations vers le soin ont dues être travaillées grâce à la lecture clinique et au soutien du psychologue de l'équipe.**

Nous constatons, depuis 2022, **un nombre significatif de personnes malades chroniques** et hospitalisées de façon régulière, complexifiant l'accompagnement et l'amélioration des situations. De même, de plus en plus de personnes accompagnées nous indiquent avoir des problèmes de santé et de fait des arrêts de travail récurrent.



LES MÉNAGES ORIENTÉS EN 2025

**24 nouveaux ménages ont été admis sur une mesure de maintien en 2025.
52 personnes, 30 adultes et 22 enfants.**



Le nombre d'admission reste stable.

54% des nouveaux ménages orientés sont des personnes avec enfants, un peu moins qu'en 2024 on retrouve à nouveau majoritairement des familles avec enfants qui ont été le plus orientées en ASLL maintien.

Le montant des loyers des grands logements continue d'atteindre des niveaux très préoccupants proches de loyers du parc privé ; ce qui peut, peut-être, expliquer que ce soient majoritairement des familles avec enfants qui sont orientées.

16 ménages sur 24 soit 67% Associés à la dette locative, plusieurs ménages cumulent d'autres dettes, crédits, etc. Le montant est très variable allant de -1000€ à -400000€.

Certains ont, avant leur orientation, bénéficié d'un dossier Banque de France avec des mesures imposées qui ne sont pas toujours respectées.

Nous avons admis en 2025, une femme seule avec 2 enfants cumule des dettes à hauteur de 47000€. Il est plus complexe d'encadrer et de traiter des dettes aussi importantes.

A cela s'ajoute encore, pour plusieurs d'entre eux :

- Des problèmes de santé chronique ou psychiatrique ;
- Des difficultés à obtenir le renouvellement de leur titre de séjour avec parfois des interruptions entre deux attestations de renouvellement. Cela entraîne des angoisses importantes pour certains, la peur de perdre son emploi, et a des conséquences dommageables comme la suspension des droits.

Devant l'ampleur du problème concernant les violences conjugales, les nouveaux membres de l'équipe du Logis Mons ont bénéficié comme en 2024 d'une formation sur ce thème afin de consolider leurs connaissances et suivre l'évolution des lois.

LES DIAGNOSTICS RÉALISÉS

13 ménages ont été orientés pour un diagnostic maintien en 2025.

26 personnes, 10 adultes et 16 enfants.

Soit 16 mois mesures.

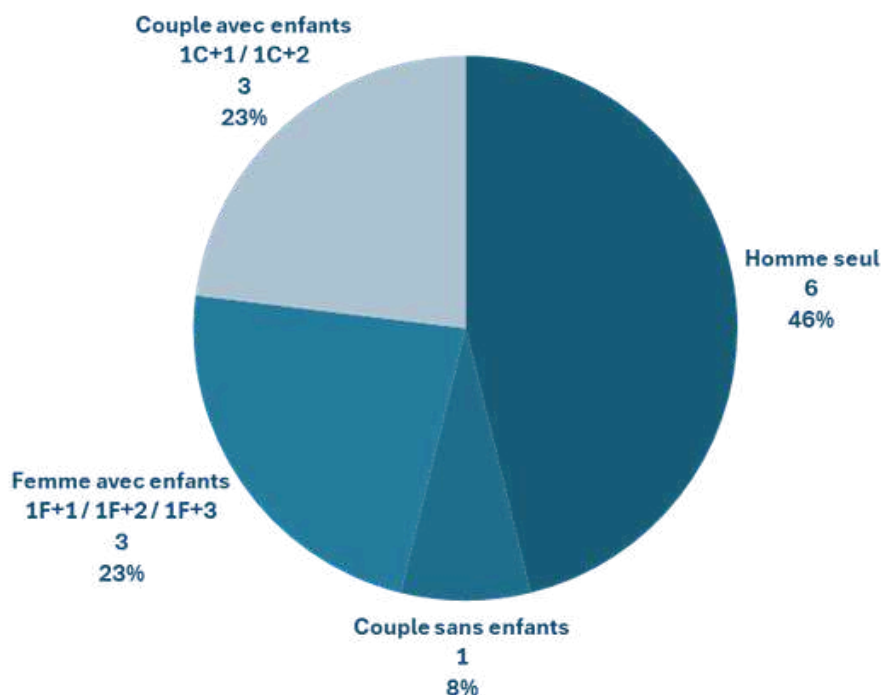
dont 6 ont fait l'objet d'une préconisation pour la mise en place d'une mesure ASLL Maintien.

Concernant les 7 autres :

- L'un a bénéficié d'une mesure ASLL en 2019, a déjà vécu une expulsion et sa procédure était très avancée
- La seconde en était au stade du concours avec moins de 20 000€ de dettes.
- Trois ménages étaient au stade commandement de payer avec des dettes pouvant aller jusqu'à moins de 40 000€ (loyers et autres)
- Deux ménages étaient au début de procédure avec un commandement de quitter mais avec des dettes importantes allant de 8500€ à 11 000€.
- Le dernier ménage était au stade de l'assignation avec tout de même une dette de moins de 10 000€.

Orientations	
Autre (autosaisine)	7
Bailleur (autosaisine)	1
MDS CCAS (autosaisine)	3
Structure d'hébergement (autosaisine)	1
FSL	1

Composition familiale des 13 ménages Diagnostic Maintien



6 diagnostics maintien nous ont été orientés essentiellement par la CCAPEX, et 1 Mission locale nord Essonne.

Parmi les ménages orientés dans le cadre d'un diagnostic : 46 % d'hommes seuls, ce chiffre a doublé et famille avec enfants représente aussi 46% des ménages

LES MÉNAGES ACCOMPAGNÉS SUR UNE MESURE MAINTIEN

54 ménages ont été accompagnés sur une mesure de maintien en 2025 contre 59 en 2024.

Cela représente 68 adultes et 74 enfants

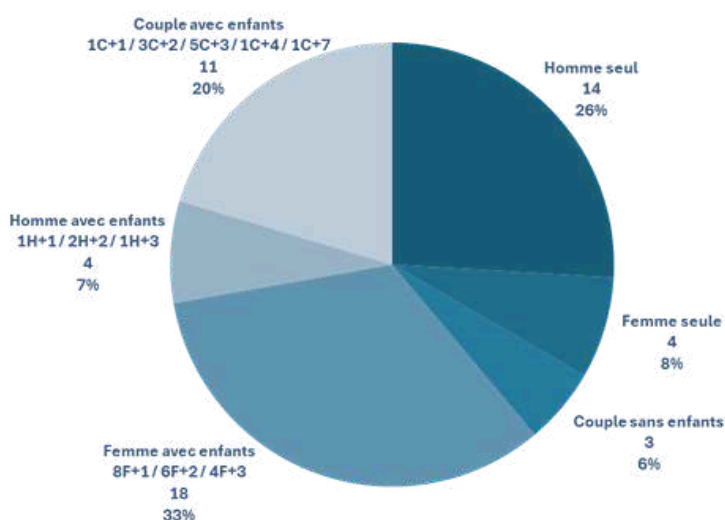
L'essentiel des ménages que nous suivons sont locataires du parc public.

Logement	
Locataire Parc Public	50
Locataire Parc Privé	4

Lorsqu'il s'agit de locataires du parc privé, les propriétaires n'ont pas connaissance des accompagnements existants concernant l'impayé de loyer.

Quand les dossiers passent en CCAPEX, les propriétaires reçoivent un courrier d'information avec les coordonnées de l'ADIL, qui a connaissance de ce type de mesure et pourra les aider juridiquement.

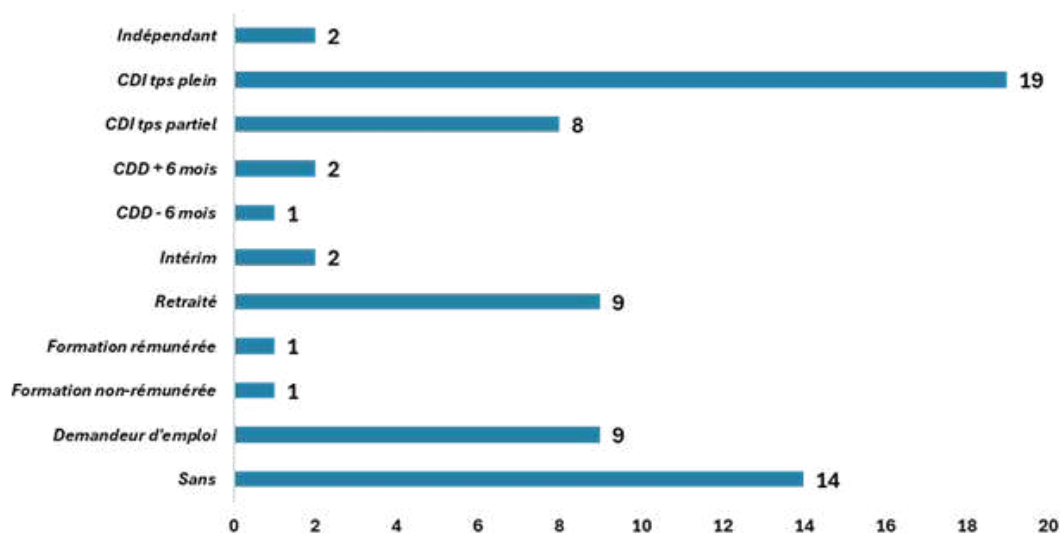
Composition familiale des 54 ménages accompagnés



60% des ménages accompagnés sont des familles avec enfants, contre 70% en 2024, et 40% sont des familles monoparentales. On note légère hausse du nombre de ménages sans enfant en accompagnement, soit 39% contre 30% en 2024.

SITUATION PROFESSIONNELLE ET RESSOURCES DES MÉNAGES ACCOMPAGNÉS EN ASLL MAINTIEN

Situation professionnelle des 68 adultes accompagnés





43% des adultes accompagnés sont inactifs (demandeur d'emploi et sans emploi), ce qui est en augmentation par rapport à 2024 (37%).

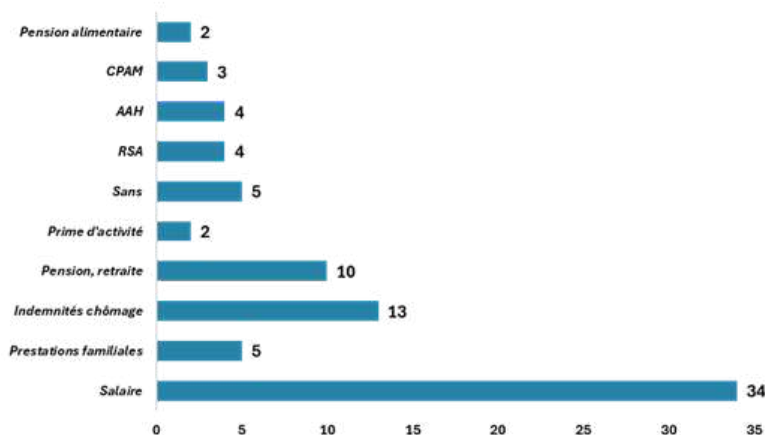
Nous notons **une hausse du nombre de retraités** cette année, 17% contre 12% l'année dernière: 3 ménages retraités sur 9 perçoivent moins de 1250€/mois. Par ailleurs, pour deux couples, les maris sont retraités et perçoivent moins de 1250€ mais leur épouse perçoit un salaire.

Le pourcentage de personnes en CDI est de 50%, le chiffre est en hausse (**36% en 2024**). Cependant seul **35% sont en CDI temps plein** (27% en 2024).

Nous notons **que le nombre de demandeurs d'emploi** reste stable passant à **17% en 2025 contre 16% en 2024** mais une **hausse** de 4 points est constatée pour **l'emploi précaire**, soit **24%** de personnes qui occupent un emploi en CDD, en intérim ou CDI tps partiel, contre 20% en 2024.

Les formations sont en baisse ainsi que les CDD

Revenu des 68 adultes accompagnés



63% des personnes accompagnées en ASLL Maintien perçoivent un salaire contre 53% en 2024.

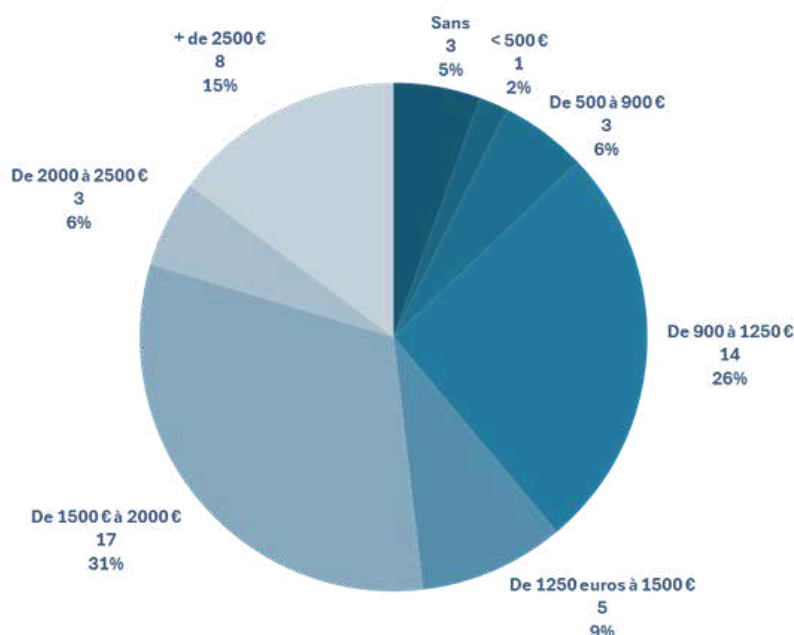
9% des personnes n'ont aucun revenu, le chiffre est en forte baisse (20% en 2024). La perte de revenu peut être due à une difficulté à faire rouvrir des droits type AAH, chômage, RSA.. Pour deux ménages, L'un des deux travaille, Les deux personnes qui ne travaillent pas : très en difficultés au niveau des démarches administratives et l'autre conjoint souffre de problèmes psychiatriques ne lui permettant pas de travailler.

39% ont pour revenu principal des allocations ou minimas sociaux (RSA, indemnité chômage, AAH) contre 27% en 2024.

La situation des ménages face à l'emploi s'améliore car les personnes ayant un emploi représentent seulement un peu plus de la moitié des ménages accompagnés (63%).

Cependant, nous constatons que le niveau des ressources de ces ménages est en hausse par rapport à l'année précédente :

Montant des ressources des ménages accompagnés



En effet 33% des adultes accompagnés en ASLL maintien en 2025 présentent un niveau de ressources inférieur ou égal à 1250€ (soit inférieur au smic = 1426€ net en 2025) contre 39% en 2024.

Une hausse de 8 points (31% en 2025 contre 23% en 2024) pour les ménages percevant 1500 à 2000€. Cela pourrait se justifier par la hausse du nombre de CDI temps plein en 2025 mais aussi par la meilleure connaissance et la mise en place de la prime d'activité de façon plus automatique.

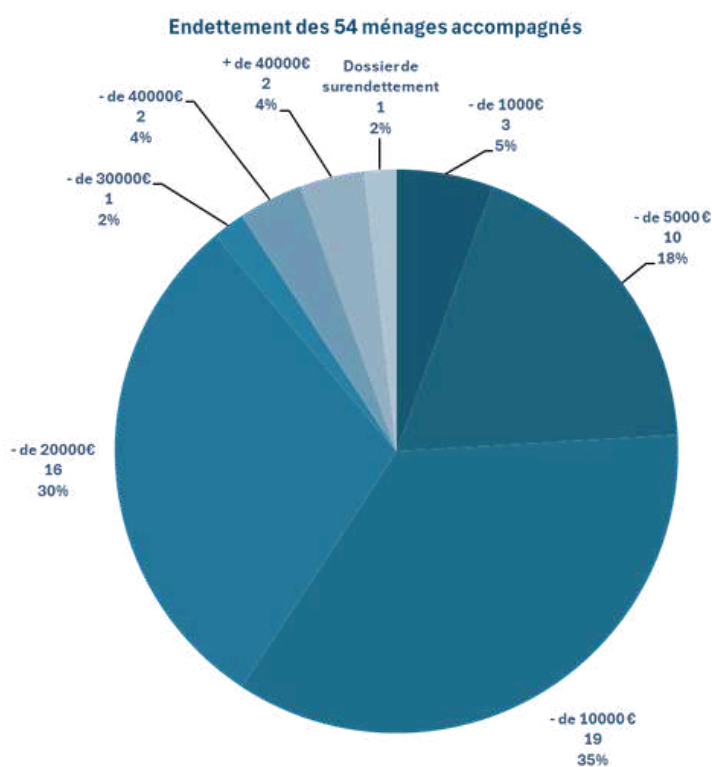
5% des ménages sont entrés sans ressource.

Encore cette année, plusieurs situations pour lesquelles nous avons été saisies, n'ont quasiment pas payé leur loyer ou très partiellement depuis leur entrée dans le logement (avec une signature de bail très récente).

Afin de mobiliser la famille dans la reprise du paiement du loyer, nous avons été amenés cette année à faire davantage de réunions tripartites avec le bailleur, le ménage et la référente ASLL. Cela permet que tout le monde ait le même discours et entende la position du bailleur et les enjeux liés à l'expulsion, ce qui a eu un effet plutôt positif.

ENDETTEMENT DES MÉNAGES ACCOMPAGNÉS EN ASLL MAINTIEN

Si les ménages bénéficient d'un ASLL Maintien, c'est qu'ils ont contracté des dettes.



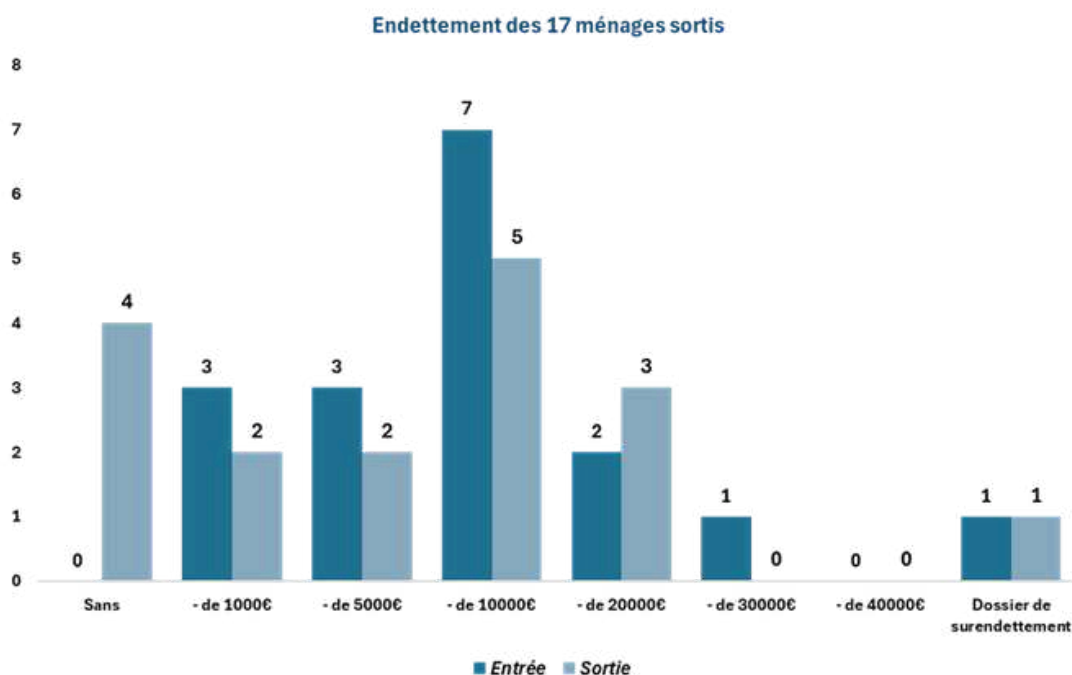
➡ **76% des ménages accompagnés avaient une situation d'endettement supérieure à 5000€ (contre 70% en 2024). On note une augmentation encore pour cette année.**

➡ **Nous constatons une hausse du nombre des ménages accompagnés ayant une dette supérieure à 10000€ en 2025 par rapport à 2024.** En effet cela concerne **22 ménages** en 2025 (**41% des ménages accompagnés**), contre 20 ménages en 2024 (33% des ménages accompagnés en 2024). On observe de plus en plus de ménages cumulant une ou plusieurs autres dettes en plus de celle du loyer (Trésor public, crédits, Pole Emploi, CAF).

L'accompagnement à la gestion budgétaire et à la diminution de la dette des ménages entrés avec une dette supérieure à 10000€ s'avère particulièrement complexe, du fait de l'impossibilité de saisir les dispositifs d'aides financières avec ce niveau de dette, du montant de la dette à résorber et d'un dysfonctionnement bien ancré au sein des ménages.

LES MÉNAGES SORTIS D'UNE MESURE DE MAINTIEN

17 ménages sont sortis du dispositif ASLL Maintien (18 adultes et 17 enfants)



35% des ménages sortis du dispositif ASLL Maintien en 2025 sortent sans aucune dette dont 2 ménages ont bénéficié d'un dossier de surendettement (contre 38% en 2024).

12% sortent avec moins de 1000€ de dettes, on note une légère baisse (13% en 2024) également une diminution du nombre de ménages sortant avec des dettes comprises entre 1000 et 5000€, soit 12% (contre 20% en 2024).

Pour la moitié des ménages, on constate que pour 8 ménages entrés avec des dettes entre 1000€ à 30000€, l'accompagnement a permis de diminuer le montant de celles-ci et 5 sont stables.

Par ailleurs, dans toutes les tranches de -20000€ à +40000€ de dettes à la sortie, le nombre de ménages concernés diminue par rapport à 2024.

6% des ménages sortants ont encore une dette de plus de 10000€ mais le nombre de ménages concerné diminue, soit 8 points de moins qu'en 2024 (14%).

Pour 1 ménage de -30000€ a accepté de faire un dossier de surendettement pour encadrer sa dette.

Parfois il n'est pas possible pour les ménages de régler la dette sur les 3 ans d'accompagnement, celle-ci étant trop élevée dès le départ et le ménage n'ayant pas une capacité financière suffisante, mais l'encadrement des dettes est fait et le remboursement en cours.

La durée moyenne de l'accompagnement en ASLL Maintien est de 15 mois en 2025 contre 12,76 en 2024.

1 à 6 mois	7 à 12 mois	13 à 18 mois	19 à 24 mois	25 à 30 mois	Plus de 30 mois
5	3	3	3	1	2

**9 mesures présentent des durées de suivi de plus de 12 mois (11 en 2024).
6 mesures sont supérieures à 18 mois (comme en 2024).**

Nous sommes amenés à accompagner des ménages avec des situations différentes : certains, orientés rapidement après la création de la dette, ne nécessitent pas forcément un accompagnement long ; d'autres au contraire, pour lesquels des fonctionnements sont ancrés et la dette déjà très élevée à l'orientation, auront besoin d'un maximum de temps de prise en charge.

De plus en plus de ménages cumulent plusieurs dettes en plus de la dette locative. 8 ménages sortis cumulent dette locative et autres dettes.

De plus, l'accompagnement peut nécessiter plus de temps du fait de **problématiques de santé psychiques et /ou physiques pour 7 d'entre eux.**

1 ménage accompagné en ASSL Maintien a quitté son logement afin d'éviter l'expulsion en 2025

2 ménages ont bénéficié de la totalité de la durée de suivi ; ils cumulaient plusieurs dettes, des problèmes de santé et difficultés sociales voir psychiatriques.

Malgré l'accompagnement nous avons eu 2 expulsions de 2 hommes seuls. Nous avons effectué en amont des demandes d'hébergement auprès du SIAO avec l'accord du ménage.

Nous avons également été confrontés, cette année, à des problèmes judiciaires, ainsi que des situations de souffrance psychiques ou psychiatriques. Dans ces contextes l'accompagnement prend un temps plus important.



DEPUIS LE 1ER JANVIER 2023

VOS SERVICES PEUVENT DIRECTEMENT DEMANDER

AU LOGIS-MONS

UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL
LIÉ AU LOGEMENT

POUR AIDER LES MENAGES

A S'INSTALLER
OU
A SE MAINTENIR DANS LEUR LOGEMENT
(AUTONOME ET PERENNE).

POURQUOI ?

LES MODALITÉS DE SAISINE DE MESURES ASLL ACCES ET MAINTIEN ONT EVOLUÉ EN INVITANT LES PRESCRIPTEURS (BAILLEURS, SERVICES SOCIAUX, AUTRES) A SOLLICITER DIRECTEMENT LES OPÉRATEURS DU DÉPARTEMENT.

POUR QUI ?

TOUT MENAGE, **HORS PU DALO**,
QUI A BESOIN D'UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL SPÉCIALISÉ LIÉ
AU LOGEMENT (NON GLOBAL)
POUR ACCÉDER OU SE MAINTENIR (**AVEC DÉTTES LOCATIVES**)
DANS LEUR LOGEMENT.

COMMENT ?

ENVOI PAR MAIL

s.mahe@comjeun.fr

acbachet.solfem@comjeun.fr

1- ANNEXE 9 DU RÉGLEMENT DU FSL 91

2- NOTE SOCIALE

3- PIÈCES JUSTIFICATIVES

Pièce d'identité

Livret de famille

Ressources (dernier mois)

Avis d'impôt N-1

Documents liés au logement (bail, proposition, dettes ...)

*N'hésitez pas à diffuser à vos collègues travailleurs sociaux,
conseillers en économie sociale et familiale
et tout intervenant social susceptible de faire une demande
d'accompagnement social lié au logement.*

Renseignements : Sophie MAHE au 01 69 38 65 85

COMMUNES D'INTERVENTION

Brétigny-sur-Orge
Fleury-Mérogis
Morsang-sur-Orge
Saint-Michel-sur-Orge
Sainte-Geneviève-des-Bois
Le Plessis-Pâté
Villemaison-sur-Orge
Cheptainville
Marolles-en-Hurepoix
Guiberville
La Norville
Leuville-sur-Orge
Longpont-sur-Orge
Saint-Germain-lès-Arpajon
Villiers-sur-Orge
Arpajon
Égry
Breuillet
Bruyères-le-Châtel
Ollainville
Tigery
Saint-Germain-lès-Corbeil
Le Coudray-Montceaux
Soisy-sur-Seine
Étiolles
Saintry-sur-Seine
Saint-Pierre-du-Perray
Bondoufle
Corbeil-Essonnes
Évry-Courcouronnes
Grigny
Lisses
Morsang-sur-Seine
Ris-Orangis
Villabé
Athis-Mons
Juvisy-sur-Orge
Morangis
Paray-Vieille-Poste
Savigny-sur-Orge
Viry-Châtillon
Boussy-Saint-Antoine
Brunoy
Crosne
Draveil
Épinay-sous-Sénart
Montgeron
Quincy-sous-Sénart
Vigneux-sur-Seine
Yerres
Vareannes-Jarcy
Épinay-sur-Orge
Longjumeau
Massy
Wissous
Chilly-Mazarin
Écharcon
Fontenay-le-Vicomte
Leudeville
Mennecy
Ormay
Vert-le-Grand
Vert-le-Petit